

A 50 ans, le CNAS veut imposer l'action sociale comme levier managérial

Publié le 13/06/2017 • Par [Gaëlle Ginibrière](#) • dans : [France](#), [Toute l'actu RH](#)



D.R. Le CNAS (Comité national d'action sociale) a fêté son 50e anniversaire lors de son congrès d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise), qui s'est tenu les 1er et 2 juin. L'occasion de mesurer le chemin accompli et de nourrir son projet stratégique "Ambition 2020", validé en décembre 2016.

Un demi-siècle après sa création par Henri Hatrel, alors maire de Deuil-la-Barre, en 1967, le CNAS poursuit son développement. En un an, l'association a gagné 40 000 bénéficiaires – touchant désormais 717 431 agents territoriaux – malgré un léger recul du nombre de collectivités adhérentes lié à la réorganisation territoriale – elles sont désormais 19 970. L'association a même prévu une période transitoire au cours de laquelle une adhésion partielle d'une collectivité issue d'entités jusqu'ici adhérentes et non-adhérentes est possible.

En 2016, plus de 120 millions d'euros ont été redistribués et 1,6 million de prestations accordées.

« En espérant faire tâche d'huile et convaincre les noms adhérents », note René Régnauld, président du CNAS. « Nous sommes à un moment historique, avec la naissance de communes nouvelles, le regroupement d'intercommunalités et la fusion des régions... Ce n'est pas sans créer quelques inquiétudes, couplées à la crise économique et au quasi blocage du point d'indice. Les agents territoriaux sont en attente de reconnaissance. Et nous offrons le levier de l'action sociale pour leur apporter des réponses positives », souligne René Régnauld.

En 2016, plus de 120 millions d'euros ont été redistribués et 1,6 million de prestations accordées. Parmi celles-ci, le nouveau directeur du CNAS Frédéric Desmaisons observe que le nombre de dossiers pris en charge par les assistantes sociales de l'association ont progressé : « Il ne s'agit pas forcément de demandes d'aide financière directe, mais d'une demande d'accompagnement, d'orientation vers les bons interlocuteurs. Compte tenu de la période que nous traversons, nous sommes plus souvent appelés sur ce sujet ».

Accompagnement

Pour autant, le CNAS ne souhaite pas se cantonner à un rôle de distributeur de prestations. « La structure offre un accompagnement en termes d'expertise et d'ingénierie sociales : connaissance des populations, retour sur le taux de satisfaction des bénéficiaires, professionnalisme des salariés pour répondre aux demandes des bénéficiaires de plus en plus spécifiques en matière de développement durable ou de prestations solidaires », explique Frédéric Desmaisons.

L'association avait déjà étoffé son offre de prestations locales, et entend poursuivre son effort. « Le CNAS facilite l'accès à des équipements locaux sportifs, culturels ou de loisirs à ses bénéficiaires. Il contribue ainsi à soutenir le développement de ces équipements et à créer une solidarité entre collectivités territoriales et non pas seulement entre les agents bénéficiaires ».

C'est d'ailleurs sur cette offre qualitative que le CNAS entend poursuivre son développement. Avec l'objectif d'atteindre la barre des 820 000 bénéficiaires – agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics – à l'horizon 2020.